

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2019

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - (N° 2283)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 19

présenté par

Mme Ramassamy, M. Bony, Mme Poletti, Mme Guion-Firmin, M. Serville, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Meunier, Mme Kuster, M. Haury, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Leclerc, M. Reda, M. Straumann, Mme Le Grip et M. Damaisin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 31 décembre 2020, un rapport relatif à l'application de l'ordonnance de protection dans les départements et collectivités d'outre-mer.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La finitude des territoires insulaires et les liens d'interdépendance dans les départements et collectivités d'Outre-mer empêchent bien souvent l'application effective de l'ordonnance de protection.